

## MOT DU PRÉSIDENT



### FRAIS DE CARTE DE CRÉDIT : Nouveau départ ! La députée fédérale Linda Lapointe fait une percée en déposant le C-236

Éliminer les frais abusifs de carte de crédit est une priorité pour l'AQDA. En effet, chaque dépanneur débourse en moyenne 36 000 \$ par année en frais, des montants déconnectés des coûts réels des transactions. Cet argent serait infiniment mieux dépensé en salaires et en investissements plutôt qu'exporté dans les coffres de VISA et MasterCard.

En conséquence, l'AQDA demande au gouvernement fédéral d'imposer un plafond de 0,5 % sur les frais de carte de crédit comme en Australie ou mieux encore, de 0,3 % comme dans les 28 pays de la communauté européenne.

Un premier pas vient d'être franchi en ce sens avec le dépôt, le 25 février dernier, du projet de loi C-236 à Ottawa par Linda Lapointe, une ex-détaillante du Québec, afin de donner au ministre des Finances le pouvoir de plafonner ces frais. C'est une première étape essentielle en vue de l'établissement d'un plafond chez nous. Enfin !

**Le vote sur le projet de loi C-236 devrait avoir lieu en septembre 2016.**

Rappelons que les frais de carte de crédit représentent une facture globale de 800 millions \$ par année environ, seulement pour notre industrie et de 7 milliards \$ environ pour le secteur du détail au grand complet.

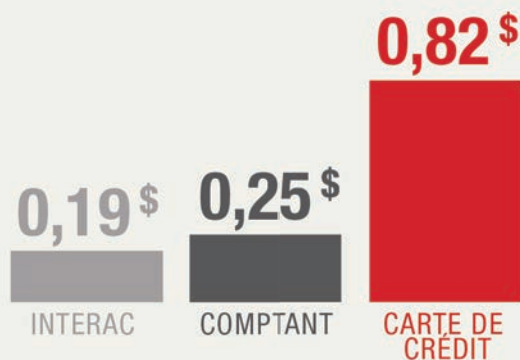
Ajoutons à ces bénéfiques majeurs tous les milliards de dollars qui seraient ainsi économisés par les différents paliers de gouvernements qui, eux aussi, acceptent les cartes de crédit. Ces économies substantielles contribueraient à réduire les déficits budgétaires récurrents.

■ ■ ■ ■ MICHEL GADBOIS, président de l'AQDA

## 4X plus cher ■■■■

### Le saviez-vous ?

Lorsqu'un client paie une transaction par carte de crédit, il en coûte quatre fois plus cher au commerçant que s'il payait la même transaction avec une carte débit Interac. De fait, les transactions par débit sont si abordables qu'elles s'avèrent même 20 % plus économiques que le paiement comptant ! Ces données ressortent d'une étude financée par la Banque du Canada et dévoilée en 2008.



Frais moyens pour les détaillants selon le mode de paiement.



## L'AQDA a un nouveau Conseil d'administration ■■■■



À l'Assemblée générale annuelle de l'AQDA qui s'est tenue le 3 mai dernier, les membres de l'Association ont élu leur nouveau Conseil d'administration et comité exécutif. L'AQDA est fière de vous présenter son nouveau Conseil. Félicitations aux nouveaux élus !

(Assis – de gauche à droite) Guylaine Plante, Suncor; Pascal Laporte, Président du Conseil, Réseau GLP & Cie; Michel Gadbois, Président de l'AQDA; Alain Duchaine, Vice-président du Conseil, Harnois Groupe pétrolier;  
(Debout – de gauche à droite) Yvon Bruneau, Loblaw; François Beaudry, Beau-soir; Jacques Falardeau, Le Groupe Saga inc.; Marc-André Lanouette, Trésorier, Sonichoix; Francis Lapointe, Couche-Tard; Sébastien Palardy, Boni-Soir – Voisin.



## INSPECTABAC – Soyez prêts dès juillet ! ■■■■

La loi révisée sur le tabac en vigueur depuis le 26 novembre dernier prévoit des amendes maximales de 62 500 \$ pour une première offense. De plus, depuis deux ans, le gouvernement procède à 5 000 inspections mystères de dépanneurs par année alors qu'il n'en faisait que 1 500 auparavant. Afin d'éviter les pénalités démesurées, les suspensions et maux de tête judiciaires, l'AQDA vient de lancer le programme InspectTabac qui rend accessible aux dépanneurs l'obtention d'un service de client-mystère de tabac par de jeunes acheteurs. En cas de poursuite, ce service fera la différence pour prouver la diligence raisonnable d'un propriétaire et se voir acquitté de lourdes pénalités. À vous d'en profiter ! **Pas encore inscrit? Pour le faire, cliquez ici.**

**PROGRAMME INSPECTABAC**

- ✓ FORFAIT : 6 INSP./AN
- ✓ ENTENTE 3 ANS
- ✓ INCLUS LE PROGRAMME PIÈCE D'IDENTITÉ

[www.inspectabac.com](http://www.inspectabac.com)

**VOTRE POLICE D'ASSURANCE CONTRE LES PÉNALTÉS DÉMESURÉES**

Seulement **45\$** /insp.  
Prix rég.: 90\$

**2016** SOMMET QUÉBÉCOIS DES DÉPANNEURS

LE SOMMET QUÉBÉCOIS DES DÉPANNEURS ■■■■  
à Bromont le 17 octobre prochain

L'événement annuel que tient l'AQDA se tiendra encore cette année au Château Bromont le 17 octobre prochain. Parmi les faits saillants :

**InspectTabac et avis juridiques pour répondre à vos questions**

**Conférence sur les frais de carte de crédit**

**Le Rapport de l'industrie 2016 – Nouveaux chiffres comparatifs qui incluent les ventes de loterie et d'essence à travers le pays**

Inscrivez-vous dès maintenant en envoyant un courriel à [info@aqda.ca](mailto:info@aqda.ca)



### MEMBRES FOURNISSEURS nationaux

Il nous fait plaisir de vous présenter la première partie de nos fournisseurs nationaux qui appuient financièrement votre association en 2016. Nous sommes certains que vous saurez souligner votre appréciation.



### MEMBRES FOURNISSEURS du Québec

Voici les fournisseurs du Québec qui se sont récemment joints à l'AQDA.



**PAS ENCORE MEMBRE DE L'AQDA?** Faites-le dès maintenant : [www.acda-aqda.ca/devenez-membre](http://www.acda-aqda.ca/devenez-membre)

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DÉPANNEURS EN ALIMENTATION**

[www.acda-aqda.ca](http://www.acda-aqda.ca) Tél : 514 695-8284 ou (sans frais) 1 888 995-8284 Courriel : [info@aqda.ca](mailto:info@aqda.ca)

[www.piecedidentite.ca](http://www.piecedidentite.ca)

